

Plan Individuel de Formation 90h minimum Doctorants de l'ED DESPEG

1^{ère} Année

30h de formation ACA
au choix

incluant
1 formation obligatoire
Ethique et Intégrité Scientifique

30h de formation PRO
au choix

incluant
1 formation obligatoire
Dépôt Electronique de la Thèse

2^{ème} Année

30 heures de formation
« Enseignement et Pédagogie »
module de formation obligatoire pour les
doctorants DCME uniquement

ou

30 heures de formation libre
choix de formations ACA ou PRO au sein
de l'offre recensée par l'ED DESPEG
pour les
doctorants non DCME
uniquement

3^{ème} Année

Les
Docto-
riales
Inter-
discipli-
naires
de
l'ED
DESPEG

PRO = Professionnalisantes et techniques ACA = Académiques et Disciplinaires

DCME: Doctorant sous Contrat avec Mission d'Enseignement